

**Le SDI annonce dans la presse nationale
son action individuelle et collective pour la prise en charge de la perte
d'exploitation des TPE**

► 28 mai 2020 - 04:02

L'EXPRESS .fr

Pertes liées au coronavirus : les restaurateurs peuvent-ils faire plier les assureurs?

"La justice a estimé qu'un contrat est un contrat et qu'il lie les deux parties peu importe si la situation extérieure a changé", explique Marc Sanchez, secrétaire général du Syndicat interprofessionnel des indépendants (SDI). "Cette décision donne de l'espoir à tous les

"Un pied dans la porte"

Sous l'impulsion, le SDI s'est dit prêt à s'engager dans la brèche. "Faute d'accord amiable, nous pourrions lancer dès septembre une action groupée contre les assureurs qui refuseraient, à l'image d'Axa à l'égard du restaurateur parisien Stéphane Manigold, toute prise en charge d'une garantie perte d'exploitation en cas de fermeture administrative", explique le syndicat.

On s'est rendu compte que quasiment 100% de nos adhérents qui avaient formulé des demandes orales à leur assureur ont reçu des réponses négatives", explique son secrétaire général Marc Sanchez. "On les incite donc à envoyer des recommandés, forçant les assurances à se justifier sur le plan juridique". Certains restaurateurs se sont d'ailleurs déjà vus proposer des sommes en compensation pour éviter des procédures judiciaires : "Les assureurs le savent, souvent, un bon accord vaut mieux qu'un mauvais procès, estime encore Marc Sanchez. En faisant ça, on a mis un pied dans la porte".

Le Parisien

ILS NE LÂCHENT rien. Ra-gaillardis par l'ordonnance du tribunal de commerce de Paris vendredi qui reconnaît la perte d'exploitation d'un restaurateur opposé à son assureur, les représentants des restaurateurs et des hôteliers renforcent leur pression sur le gouvernement et le monde de l'assurance. Le Syndicat interprofessionnel des indépendants (SDI) notamment se dit prêt à s'engager dans la brèche ouverte par la justice. « Faute d'accord amiable, nous pourrions lancer dès septembre une action groupée contre les assureurs qui refuseraient, à l'image d'Axa à l'égard du restaurateur parisien Stéphane Manigold, toute prise en charge d'une garantie perte d'exploitation en cas de fermeture administrative. »

Selon son délégué général, Jean-Guilhem Darre, le discours des assureurs ne tient pas la route : « 65 % de nos adhérents, essentiellement des TPE, sont couverts contre la perte d'exploitation. Or, parmi ceux qui ont sollicité leur assurance, 90 % ont eu un refus oral de leur compagnie... C'est trop facile. » Depuis dix jours, le SDI met en ligne un courrier type à adresser aux assureurs afin d'obtenir un retour écrit. Ce document a permis de collecter plus d'une cinquantaine

de lettres de refus « que nos juristes examinent dans l'éventualité d'une action en justice », souligne-t-il.

► 27 mai 2020 - N°6764

ÉCONOMIE
Pertes d'exploitation : les restaurateurs organisent la riposte